

2. Qu'il collabore avec les provinces et les municipalités pour établir des normes minimums ou des ordonnances à l'égard des logements loués et qu'il prévoiè dans ces ordonnances des stimulants pour les municipalités urbaines et rurales qui essaient de faire disparaître les habitations délabrées et les taudis.

3. Qu'il consente des prêts à long terme aux municipalités pour l'acquisition de terrains destinés à l'habitation ou à la récréation.

4. Qu'il encourage comme il convient l'investissement de capitaux dans le financement des maisons.

Voilà seulement quelques-unes des initiatives qu'il faudrait prendre dès maintenant. Que fait le ministre, face à la crise du logement? Il se dérobe de la façon la plus cynique en se promenant dans tout le pays aux frais de la princesse au beau milieu de l'hiver, afin de discuter du problème avec les autorités provinciales et municipales. Voilà le genre d'attermoiement qui porte les gens à perdre confiance dans leurs institutions politiques et dans nos gouvernements, et qui les pousse au cynisme.

Il m'est impossible de croire que le secrétaire parlementaire qui s'adapte à l'évolution des besoins sociaux en 1967 défendra ce soir la décision irresponsable de son ministre réactionnaire, vivant encore au XIX^e siècle. Qu'il nous dise qu'il y aura en 1967 assez de logements pour répondre aux besoins de centaines et de milliers de Canadiens. Qu'il m'assure que lorsque je soulèverai chaque jour cette question que je ne provoquerai pas l'hilarité des membres du gouvernement. Je ne plaisante pas, et nous voulons entendre le secrétaire parlementaire nous exposer les mesures qui seront prises pour encourager la construction domiciliaire en 1967. J'espère qu'il ne se contentera pas de lire des données statistiques alors que des centaines de milliers de Canadiens réclament des maisons.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député qui vient de faire un discours si objectif se rend compte, j'en suis certain, qu'il ne me reste que trois minutes. Toutefois, je l'inviterai à débattre la question avec moi la prochaine fois que nous serons saisis des crédits du ministre ou à n'importe quelle occasion convenable.

J'ai suivi avec un intérêt particulier le début de son discours, espérant qu'il serait aussi objectif et sincère qu'il prétend l'être à propos du problème du logement. Cependant, comme il a qualifié avec insistance le ministre de dinosaure réactionnaire j'ai l'impression que l'appel du député est loin d'être sincère et

[M. Grafftey.]

qu'il désire seulement s'attirer plus de publicité dans les journaux, maintenant que ses autres activités ne défraient plus les manchettes comme avant.

M. Grafftey: Voilà qui est indigne de vous.

M. Mackasey: Je ne sais pas exactement quelle est la différence entre un voyage au frais de la princesse au milieu de l'hiver et le même voyage au milieu de l'été, mais il est évident que le député ne comprend pas les raisons du voyage du ministre. Je suis consterné de voir qu'un député qui prend si souvent la parole à la Chambre et qui parle de l'inviolabilité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique refuse de comprendre ce soir que la question du logement relève essentiellement des provinces, que cela lui plaise ou non.

Le ministre entreprend cette tournée du Canada pour expliquer aux provinces divers articles de la loi nationale sur l'habitation dont plusieurs d'entre elles ont hésité à tirer avantage jusqu'ici. Un de ces « colloques inutiles », comme les appelle le député, a eu pour résultat de convaincre la province de Québec d'établir une société de logement dès que son Assemblée législative aura l'occasion de le faire. Si le député trouve cela inutile, je ne pourrai pas le convaincre en trois minutes. Toutefois, j'aimerais lui rappeler que 90 p. 100 des propositions qu'il a présentées ce soir sont clairement incorporées à la loi nationale sur l'habitation.

Voilà qui prouve ce que j'avais toujours soupçonné. Cette loi, il ne l'a jamais lue et il ne s'y intéresse pas. C'est mû par son sectarisme politique qu'il a saisi cette occasion merveilleuse de critiquer le ministre, alors qu'il est absent. Je laisserai au ministre le soin de répondre à l'accusation qui lui est faite d'être un dinosaure de droite, car je suis certain qu'il trouvera des adjectifs appropriés pour y répondre. Le fait que le député sort maintenant est une nouvelle preuve que ce qu'il cherchait en posant cette question était de se faire une publicité imméritée aux dépens des vieillards.

LES « CANADA LAW REPORTS »—LA DIFFÉRENCE DE PRIX DE VENTE AUX AVOCATS ET À LA POPULATION EN GÉNÉRAL

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Dans cette atmosphère inspirée, j'aimerais prononcer quelques mots. En examinant le rapport de l'auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966, j'ai remarqué que les *Canada Law Reports* ont été vendus à certaines personnes pour \$5, alors que tout autre Canadien